





- Mobiliser et accompagner les entreprises dans la transition énergétique
- ▶ Améliorer la **gestion thermique** des bâtiments
- Réduire et maîtriser les consommations énergétiques
- Développer la production d'énergies renouvelables



- Entre 15% et 30% des dépenses éligibles
- Plafond total de 40 000 € HT par entreprise



- ▶ Diagnostic énergétique requis
- Montant minimal d'investissement selon la taille de l'entreprise
- ▶ Réalisation des travaux dans les 24 mois



- > TPE, PME et ETI créées avant le 1er janvier 2021
- Propriétaires de biens immobiliers économiques



- ▶ Amélioration thermique de l'enveloppe des bâtiments
- ▶ Réduction et maîtrise des consommations énergétiques



- Lancement en septembre 2024
- 2 à 3 relèves des dossiers par an -Première relève novembre 2024

+ D'INFOS

Aurélie CATTEAU : 04 50 87 09 87 - catteau@maisoneco.org Email : aides.economiques@annemasse-agglo.fr

Liens utiles et documents téléchargeables :

- (a) Annemasse Agglo : www.annemasse-agglo.fr/aides-economiques
- @ PULS : www.puls-locomotive.com/projets/fiche-projet/app-entreprises-engagees